

Dépôts de permis d'urbanisme

entre le 17/07/2018 et le 31/07/2018

Vu l'indisponibilité de notre Conseillère en Energie durant cette période de vacances, nous vous invitons à **anticiper** ou à **postposer le dépôt de toute demande de permis d'urbanisme contenant un volet PEB** de manière à ce que cette demande ne soit pas déposée en nos services **entre le 17/07/2018 et le 31/07/2018 inclus.**

En effet, durant cette période, l'Administration ne pourra garantir le traitement de ces demandes dans les délais impartis par le CoDT* (20 jours à partir du lendemain du dépôt du dossier).

Toute demande comportant un volet PEB déposée ou envoyée entre ces dates devra également être envoyée, conformément à l'article D.IV.33 du CoDT, à

Mr le Fonctionnaire délégué de la Région Wallonne
Rue de Nivelles, 88 à 1300 Wavre

(dans les 30 jours du dépôt ou de l'envoi à la Commune)

afin que ce dernier puisse statuer sur la complétude de la demande si l'Administration communale d'Orp-Jauche n'était pas en mesure de le faire dans le délai qui lui est fixé par le Code.

Les demandes pourront être déposées et envoyées normalement à partir du **1^{er} août 2018.**

Cet avis ne concerne pas les demandes de permis dispensées de volet PEB qui ne sont donc pas soumises à l'analyse de la Conseillère en Energie.

Pour plus d'informations veuillez contacter les architectes du Service Urbanisme :

Mme Marjorie D'HEUR : 019/ 63 02 16 – marjorie.dheur@orp-jauche.be
Mme Nathalie THIEBAUT : 019/ 63 02 96 – nathalie.thiebaut@orp-jauche.be
ou le secrétariat du Service : Mme Patricia POLOME au 019/ 63 02 91

Nous vous remercions pour votre compréhension

Les architectes du Service Urbanisme et la Conseillère en Energie**

* Code de Développement Territorial

** Mme Pascale CHAMBERLAND